

# La condamnée à mort

Autor(en): **Laederach, J.-R.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Généralions : aînés**

Band (Jahr): **28 (1998)**

Heft 4

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-826675>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



# Joue contre joue

**L**es textes bibliques ne sont pas tous à prendre au pied de la lettre. Ceci est une évidence que seuls certains fondamentalistes extrêmes s'obstinent à ne pas reconnaître. Reste qu'il n'est pas toujours facile de discerner quels sont les passages à interpréter et quels sont ceux qui postulent une lecture au premier degré.

Ainsi l'Évangile proposé à la méditation des fidèles lors du dimanche qui précédait l'entrée en carême de cette année est-il parmi ceux qui provoquent le plus de discussions et de réactions parmi les lecteurs de la parole de Dieu. Il est vrai qu'en ce chapitre 6 de saint Luc, Jésus n'y va pas avec le dos de la cuillère dans ses affirmations: «A celui qui te frappe sur une joue, présente l'autre. A celui qui te prend ton manteau, laisse prendre aussi ta tunique. Donne à quiconque te demande et ne réclame pas à celui qui te vole!»

J'entends encore la réaction immédiate d'un ami, tandis que nous partagions en groupe les réflexions que nous inspirait ce texte. «Programme impossible à vivre!», dit-il sans hésitation. Je partage volontiers son avis. Mais, heureusement, lorsque Jésus prononce ces paroles étonnantes, ce n'est pas une ligne de conduite qu'il propose, ce n'est pas un programme, mais il veut par ces mots-chocs provoquer une prise de conscience chez ses disciples et auditeurs. Quelle prise de conscience?

Comme très souvent dans la liturgie, c'est un autre passage biblique, lu le même jour, qui vient éclairer le sens du texte évangélique. Il s'agit en l'occurrence de la deuxième lecture tirée de la première Lettre de Paul aux Corinthiens (ch. 16). «Pétri de terre, le premier homme vient de la terre; le deuxième homme – le Christ – lui, vient du ciel. Puisque Adam est pétri de terre, comme lui les hommes appartiennent à la terre; puisque le Christ est venu du ciel, comme lui, les hommes appartiennent au ciel.»

La voilà, la prise de conscience que veut nous faire faire Jésus par ces propos à première vue outranciers: il veut nous rappeler que nous sommes non seulement les descendants d'Adam, mais aussi, par l'Incarnation du Verbe, les fils de Dieu. Et en nous, sur cette terre, le combat entre ces deux parties de nous-mêmes est une réalité constante.

Ce n'est d'ailleurs rien d'autre que rappelle Jésus dans la suite du texte de Luc cité plus haut. «Si vous aimez vos ennemis, vous serez les fils du Dieu très haut, car Il est bon, Lui, pour les ingrats et les méchants.»



Moralité? Si l'on me frappe sur la joue droite, il y a peu de chances que je tende la gauche, Mais ce qui est certain, c'est que si l'Adam qui est en moi lui en a «collé une» en réflexe de défense et de riposte, il me reste ensuite à ne pas oublier la deuxième moitié de moi-même. Autrement dit à trouver avec mon frère le chemin de la réconciliation.

*Abbé J.-P. de Sury*

## La condamnée à mort

**D**éjà au masculin ce titre me ferait tressaillir et m'entraînerait dans une longue réflexion, que je ne cesse de mener depuis toujours au sujet de la peine capitale. Mais quand, fait très exceptionnel, celle-là s'applique à une femme, le problème se double d'une certaine horreur. De toute façon, quand il y a sang, innocent ou coupable, individuel ou collectif, involontaire ou délibéré, un être humain, croyant ou non, se tâte, incapable d'enregistrer froidement ou avec indifférence, la suppression d'une vie, même considérée comme «légale», conforme à la justice et à la loi, même en réponse à un crime abominable, réputé sans pardon possible.

Justice ou vengeance? En tout cas, sang pour sang. Vie pour vie(s). Œil pour œil, dent pour dent. On en est encore à Moïse, vers 1300 avant Jésus-Christ. Et cette loi était un «progrès» sur la pratique de la vengeance à outrance. Puis il y a eu (y a-t-il encore?) le Christ avec son pardon total. Depuis deux millénaires, dont on va bientôt fermer le cycle, au temps des inventions scientifiques meurtrières.

A vrai dire, que viennent faire là-dedans les quelques gouttes de sang

du Christ en croix? Ou celles plus rares d'une piqûre savante à une criminelle américaine de 34 ans (Karla Faye Tucker, du Texas)? Oui, en quoi ce Jésus, le condamné à mort éternel et cette condamnée à mort occasionnelle, exécutée de façon grossière ou subtile, peuvent-ils, doivent-ils nous interpeller? Nous convier à prendre position pour ou contre la peine de mort? Problème difficile et douloureux, j'en conviens. Chaque cas nouveau suscite une réflexion nouvelle.

Cette fois, devant cette femme dont la mort programmée comporte une vie nouvelle, par la conversion au Christ, quelle est mon attitude? Oh! je sais, le double crime, la drogue, la prostitution. Mais aussi la longue maturation dans le quartier de la mort. Jusqu'au moment fatidique où «Jésus viendra me ramener chez moi». Depuis le 3 février 1998, cette condamnée à mort est devenue une condamnée à la vie (éternelle). Rentrée «chez elle» par piqûre létale. Fallait-il aller jusque là? Le pasteur soussigné penche pour le pardon. La question est posée au lecteur que vous êtes.

*Pasteur J.-R. Laederach*